

Plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation

École élémentaire publique Michel-Dupuis



Table des matières

Définition de l'intimidation	3
Comité	4
Procédure d'intervention et d'information	6
Stratégies de prévention préconisées par le personnel pour contrer l'intimidation	7
Soutien et suivis	8
Étapes à suivre par les élèves pour contrer l'intimidation	10
La cyberintimidation	11
Comment intervenir en situation d'intimidation à l'école	12
Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation	13

Guide à l'intention des élèves témoins
d'intimidation..... 14

Guide à l'intention des élèves au sujet de la
cyberintimidation..... 15

Guide à l'intention des parents au sujet de la
cyberintimidation..... 16

Comment intervenir en situation de
cyberintimidation..... 17

Gestes réparateurs
.....
..... 18

Ressources
.....
..... 19

Définition de l'intimidation

Définition

L'intimidation est typiquement un comportement **répété, persistant** et **agressif** envers une ou plusieurs personnes. Elle a pour but de causer de la peur, de la détresse, un préjudice corporel ou de nuire à l'amour propre, à l'estime de soi ou à la réputation. L'intimidation se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoir réel ou perçu.

L'intimidation est nuisible à l'apprentissage des élèves et nuit aux relations saines et au climat scolaire. L'intimidation empêche les élèves d'apprendre adéquatement. Les enfants victimes d'actes d'intimidation et ceux qui pratiquent l'intimidation, c'est-à-dire les agresseurs, peuvent souffrir de tout un éventail de problèmes psychosociaux qui peuvent perturber à l'adolescence et à l'âge adulte.

La **CYBERINTIMIDATION** est l'utilisation des formes de technologie (p. ex., téléphone cellulaire, courriel, messages textes et sites de réseautage social) pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

- a. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
- b. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
- c. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
- d. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
- e. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
- f. Créer un site Web pour se moquer des autres.
- g. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéo en ligne.

La **VIOLENCE** est une manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou d'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

L'intimidation est une dynamique se caractérisant par des interactions malsaines pouvant s'exprimer de diverses manières :

- ❖ ***physiquement*** (par exemple : coups, bousculades) ;
- ❖ ***verbalement*** (par exemple : invectives, moqueries, remarques sexistes, racistes ou homophobes) ;
- ❖ ***socialement*** (par exemple : exclusion du groupe, propagation de commérages et de rumeurs) ;
- ❖ ***électroniquement*** (par exemple : propagation de rumeurs, d'images/photos ou de commentaires blessants par le biais des technologies de l'information et des communications telles courriel, téléphone portable, messagerie texte, sites Internet, outils de médias sociaux ou par tout autre moyen technique).

L'intimidation n'est acceptée ni dans l'enceinte de l'école Michel-Dupuis, ni lors d'activités parascolaires, ni dans les autobus scolaires, ni en toutes autres circonstances telles qu'en ligne ou par le biais de tout autre moyen électronique et technologique.

Comité et les objectifs

Objectifs

Afin de rendre le milieu scolaire sécuritaire, inclusif et tolérant, l'école s'engage à faire la mise en oeuvre d'un plan de prévention de l'intimidation et de la cyberintimidation qui soutient :

- La sécurité des élèves et du personnel;
- Le climat scolaire positif et la discipline progressive;
- La culture bienveillante.

Le respect pour tous demeure la priorité et tous gestes d'intimidation et de cyberintimidation seront adressés puisque l'intimidation est un problème sérieux qui peut avoir de graves conséquences pour les élèves concernés, leurs familles, leurs camarades et leur communauté.

Les interventions sont faites de manière compatible avec la démarche d'une discipline progressive. Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues dans les cas où l'élève persiste à se livrer à des actes d'intimidation ou de cyberintimidation.

Comité

Le comité responsable du plan de prévention de l'intimidation a pour but d'offrir un milieu sécuritaire et tolérant pour tous les élèves et les membres du personnel. Le comité est formé d'une variété de personnes afin de représenter le milieu scolaire.

Chaque membre représente la collectivité afin d'être la voix:

- des élèves;
- des familles;
- des membres du personnel;
- de la communauté.

Le comité se rencontre au **minimum deux fois** par année et idéalement afin de soutenir un climat scolaire positif et accueillant dans l'école, le tout, lié à l'approche globale et autres initiatives associées au bien-être des élèves.

Comité santé et bien-être	
Carole Séguin	Direction
Joëlle Lafond	Direction adjointe
Isabelle Chaput-Vachon	Enseignante ressource
Alexandra Dicaire	Enseignantes LEAD/ALF/PANA
Kawtar El Mkhentar	Enseignante titulaire
Dates des rencontres : 19 octobre, 30 novembre, 25 janvier, 30 mars et 25 mai	

Communication :

La direction de l'école s'assure de communiquer le plan de prévention d'intimidation et de la cyberintimidation auprès des familles et de tous les membres du personnel afin qu'ils puissent en prendre connaissance et en assurer la compréhension auprès des élèves. Le plan sera disponible sur le site Web de l'école, mais également, divers moyens de diffusion pourraient être utilisés afin de permettre à tous d'en prendre facilement connaissance. Le plan sera présenté au conseil d'école, au personnel et principalement, aux élèves en salle de classe.

Procédure d'intervention et d'information

Code de conduite de l'école

1. Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués tels que définis à la page précédente **doivent être rapportés à la direction** le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime.
2. Afin d'appliquer les stratégies de prévention, d'intervention, de soutien et de suivi, les élèves peuvent remplir le [formulaire de signalement](#) (intimidation et cyberintimidation) pour assurer que les victimes se sentent entendus, écoutés et appuyés lors d'incidents en lien avec l'intimidation, mais surtout, afin de limiter que les incidents se reproduisent.
3. À la suite d'une plainte, la direction ou la direction adjointe se charge de l'enquête avec l'appui des membres du personnel. Une entrevue sera menée auprès :
 - a. de l'élève qui se sent intimidé;
 - b. de l'élève accusé d'intimidation;
 - c. des témoins.
4. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées.
5. Les parents de la personne qui vit l'intimidation ainsi que ceux de la personne qui reproduit un comportement intimidant sont informés.
6. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible qu'elle prenne tout de suite des mesures disciplinaires envers la personne qui pratique l'intimidation.
7. À la suite de l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures de discipline progressive suivantes sera ou seront appliquée/es envers la personne qui pratique l'intimidation :
 - a. une mesure de discipline progressive selon le code de conduite de l'école
 - b. une référence aux Services éducatifs, volet des services pour les élèves ayant des besoins particuliers (SEABP) ou volet bien-être et sécurité (BES);
 - c. une suspension selon l'article 306;
 - d. une suspension, selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.
8. Un accompagnement est mis en place envers l'élève qui vit de l'intimidation, ses parents ainsi que pour la personne qui pratique l'intimidation.

9. Des suivis, tels que des appels à la maison et des rencontres des parents de la personne qui pratique l'intimidation, sont assurés soit par la direction de l'école ou un membre de l'équipe des services éducatifs (volet SEABP/BES). L'implication de la police d'Ottawa est également possible en fonction des situations traitées.

Stratégies de prévention préconisées par le personnel pour contrer l'intimidation

Arbre décisionnel et protocole d'intervention

Les stratégies de prévention pour contrer l'intimidation sont mises en application à l'école élémentaire publique Michel-Dupuis. Les stratégies peuvent aller de l'intervention précoce à des interventions plus soutenues.

Voici quelques stratégies préconisées par le personnel de l'école:

Comment prévenir l'intimidation à l'école :

- ❖ Document d'intervention pour les membres du personnel;
- ❖ Supervision active;
- ❖ Vigilance en tout temps du personnel enseignant: tous les élèves sont nos élèves.
- ❖ Connaissance de l'ensemble des élèves: tous les élèves sont nos élèves.
- ❖ Étude et enseignement du code de conduite, en début d'année et retour régulièrement en cours d'année auprès des élèves;
- ❖ Enseignement des valeurs de l'école en début d'année et rappels constants :
- ❖ Mises en situation avec les élèves visant les comportements sociaux préconisés;
- ❖ Journées et semaines thématiques soulignées;
- ❖ Groupes d'habiletés sociales;
- ❖ Ateliers en salle de classe qui favorisent une opportunité de dialogue qui porte sur l'intimidation;
- ❖ Groupes de jeux structurés;
- ❖ Ateliers utilisant des programmes de prévention et de sensibilisation.

Soutien et suivis

Procédures lors d'un acte d'intimidation

Tous les actes d'intimidation détectés ou divulgués doivent être rapportés à la direction le plus rapidement possible par quiconque en est témoin ou victime. Ils seront traités de manière confidentielle en respectant l'anonymat de la personne qui dénonce un acte de violence ou d'intimidation.

Outre que s'adresser à un adulte de confiance, les confidences ou la dénonciation d'actes d'intimidation peuvent se faire au moyen d'un [formulaire de signalement](#).

Lorsqu'un incident est dénoncé:

1. L'intervenant:

- a. Écoute avec attention et empathie le problème.
- b. Documente afin de garder des preuves.
- c. Assure un suivi pour protéger la personne ayant subi de l'intimidation.

2. Suite à la réception d'une plainte, la direction ou la direction adjointe prend la responsabilité de l'enquête et assume le dossier. Une entrevue sera menée auprès :

- a. De l'élève qui se sent intimidé;
- b. De l'élève accusé d'avoir commis un geste d'intimidation;
- c. Des témoins.

3. Lors des entrevues, tout est documenté en notes détaillées afin que la direction puisse recueillir, valider et analyser l'information selon la [fonction du comportement](#).

***Si lors de l'enquête préliminaire, la direction croit que l'incident représente une situation menaçante pour les membres de la communauté scolaire, elle doit immédiatement initier la procédure d'évaluation du risque et de la menace.**

4. Les parents de la victime ainsi que ceux impliqués sont informés.

5. Pendant que la direction mène son enquête, il est possible que celle-ci prenne des mesures disciplinaires envers la personne ayant commis un geste d'intimidation. Suite à l'enquête, lorsque la direction est en mesure de confirmer que l'élève a fait l'objet d'un geste d'intimidation, l'une ou plusieurs mesures selon la discipline progressive sera ou seront appliquée/es envers l'élève ayant commis un geste d'intimidation :

- a. Des mesures disciplinaires selon le code de conduite de l'école incluant les mesures énoncées selon le plan de prévention de l'intimidation;
- b. Une référence aux Services éducatifs, volet de l'Enfance en difficulté;
- c. Une suspension selon l'article 306;
- d. Une suspension selon l'article 310, pouvant mener à une recommandation de renvoi.

La décision d'une suspension, relève de la direction de l'école (suspension et renvoi).

*Il est important de prendre en considération les antécédents et les facteurs atténuants (fréquence, situation familiale, maturité de l'élève, etc.) avant de déterminer la conséquence. Le choix de la conséquence appropriée doit aussi tenir compte des éléments suivants : apprentissage pour l'élève, soutien pour l'élève et participation des parents.

6. Un accompagnement rigoureux (suivi selon le plan de protection des victimes) est mis en place pour l'élève ayant fait l'objet d'intimidation, pour l'élève ayant été accusé d'intimidation et pour toutes autres personnes impliquées incluant les parents selon les besoins spécifiques de l'enquête.

7. Des suivis réguliers auprès des victimes seront faits afin d'assurer que celles-ci se sentent appuyées et en sécurité sans avoir peur d'être victime à nouveau (celles-ci seront informées des mesures et des suivis effectués par l'école).

L'école reconnaît l'importance du suivi. Des mesures de soutien sont offertes aux personnes ayant été impliquées aux gestes d'intimidation pour assurer un milieu sécuritaire et tolérant qui prône les relations saines et le respect de tous pour un climat scolaire positif et bienveillant.

Mesures possibles:

- Counseling
- Référence aux services externes
- Plan d'escalade
- CICO
- Plan de sécurité
- Enseignement des habiletés sociales
- Résolution de conflit
- Jumelage avec un pair

- Contrat d'engagement

Il est essentiel de reconnaître que dans une dynamique d'intimidation il y a trois groupes et les interventions doivent être ciblées. L'élève qui subit doit apprendre à ne pas avoir peur, l'élève qui commet doit apprendre à réaliser l'ampleur des gestes et l'élève qui témoigne doit apprendre à dénoncer sans avoir peur d'être une prochaine victime.

Les différents acteurs dans une situation d'intimidation		
L'élève qui subit Comment appuyer	L'élève qui commet Comment appuyer	L'élève qui témoigne Comment appuyer

Étapes à suivre par les élèves pour contrer l'intimidation



Démarche initiale entreprise par l'élève qui vit de l'intimidation :

1. Dis « **Arrête!** »
2. Éloigne-toi.
3. Avertis un adulte.
4. Parles-en!

Démarches pour un élève qui vit de l'intimidation ou qui est témoin :

- ***Dans l'autobus*** : Communiquer immédiatement avec un brigadier ou le chauffeur et, par la suite, avec un membre du personnel.
- ***À l'école*** : Se confier à un membre du personnel qui offrira de l'appui à l'élève et informera la direction ou la direction adjointe.
- ***Pendant une enquête de la direction ou d'un membre du personnel*** : Se confier directement à cette personne qui offrira de l'appui et interviendra.
- ***À la maison*** : Se confier à un parent. Il est souhaité que le parent communique immédiatement avec la direction.

La cyberintimidation



Qu'est-ce que la cyberintimidation ?

La cyberintimidation est l'utilisation des formes de technologie pour blesser, humilier, menacer ou exclure une personne, et ce à plusieurs reprises.

Exemples de cyberintimidation :

1. Se faire passer pour une autre personne en utilisant son nom.
2. Afficher des insultes sur la page de quelqu'un d'autre.
3. Répandre des secrets ou des rumeurs à propos de quelqu'un.
4. Envoyer des courriels, messages textes blessants ou menaçants.
5. Afficher en ligne des photos gênantes d'une personne.
6. Créer un site Internet pour se moquer des autres.
7. Harceler les autres joueurs dans des jeux vidéos en ligne.

Comment intervenir en situation d'intimidation à l'école

1. Mettre fin au comportement

- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Michel-Dupuis, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer de nouveau le comportement offensif : «Ce genre d'insulte peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- ❖ La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs d'intimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève qui vit de l'intimidation et qui commet un geste d'intimidation

- ❖ Remercier l'élève d'accepter de parler.
- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L'intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l'élève pour s'assurer que les comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récré, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)
- ❖ L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (p. ex., blagues).

Guide à l'intention des parents au sujet de l'intimidation

Si vous pensez que votre **enfant commet un geste d'intimidation, vit de l'intimidation ou est témoin d'intimidation**, voici ce que vous devriez faire :

- ❖ Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme. Le remercier de son courage d'en parler.
- ❖ Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- ❖ Réaffirmer qu'un comportement d'intimidation n'a pas sa place ni à la maison, ni à l'école.
- ❖ Reconnaître que mettre fin à l'intimidation est un processus de partenariat entre l'école et la maison.
- ❖ Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-742-1867 et avec l'enseignant titulaire pour signaler le cas d'intimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- ❖ Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école.
- ❖ Garder les communications ouvertes avec l'école.

Guide à l'intention des élèves témoins d'intimidation

Si tu vois quelqu'un commettre un geste d'intimidation ou se faire intimider, il faut :

- 1.** Dire, d'une voix forte, à l'intimidateur : « Arrête, c'est de l'intimidation! »
- 2.** Nommer le type de comportement et expliquer pourquoi il est inacceptable.
- 3.** Aller avertir l'adulte le plus proche de ce que tu as vu et entendu.
- 4.** Accompagner la personne qui se fait intimider pour ne pas qu'elle soit seule.

Guide à l'intention des élèves au sujet de la cyberintimidation

Si quelqu'un affiche des images ou des messages intimidants à ton sujet :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes.
3. Bloque la personne et révise tes paramètres de confidentialité.
4. Avertis l'adulte le plus proche.
5. Signale les documents au fournisseur de services.
6. Éteins tous tes appareils électroniques.

Si tu vois des images ou des commentaires intimidants à propos de quelqu'un d'autre :

1. Imprime, sauvegarde ou prends en photo tout document qui pourrait être une preuve.
2. Prends une grande respiration et ne répond pas aux insultes. Tu peux afficher un commentaire tel que : «Ceci est de l'intimidation, je ne participe pas.»
3. Avertis l'adulte le plus proche.
4. Signale les documents au fournisseur de services.
5. Éteins tous tes appareils électroniques.
6. Accompagne ton amie ou ton ami pour ne pas qu'elle soit seule ou qu'il soit seul.

Si tu as envie d'afficher des images ou des commentaires intimidants :

1. Relis ton message avant de l'envoyer et demande-toi si tu aimerais recevoir ce message.
2. Éteins tous tes appareils électroniques.
3. Trouve une personne qui peut t'aider à te calmer.
4. Si ton intention se reproduit, demande de l'aide à un adulte.

Guide à l'intention des parents au sujet de la cyberintimidation

Si vous pensez que votre **enfant cyberintimide, vit de la cyberintimidation ou est témoin de cyberintimidation**, voici ce que vous pourriez faire :

- 1) Parler à votre enfant pour obtenir le plus de détails possibles tout en restant calme et le remercier de son courage d'en parler et en évitant de visionner des images ou de lire des textes à caractère sexuel.
- 2) Demander à votre enfant (ou l'accompagner au besoin) d'imprimer, de sauvegarder ou de prendre en photo tout document qui pourrait être une preuve. Signaler les documents au fournisseur de services. Lui demander d'éteindre tout appareil électronique par la suite afin d'éviter de continuer d'être témoin de la cyberintimidation.
- 3) Rassurer votre enfant qu'il aura le soutien nécessaire pour l'aider dans ce qu'il vit.
- 4) Réaffirmer qu'un comportement de cyberintimidation n'a pas sa place.
- 5) Reconnaître que mettre fin à la cyberintimidation est un processus de partenariat entre l'école, la maison, la police et le fournisseur de services au besoin.
- 6) Communiquer le plus rapidement possible avec la direction de l'école au 613-742-1867 ou en envoyant un courriel pour signaler le cas de cyberintimidation. Des mesures pourront alors être prises pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les élèves.
- 7) Accompagner votre enfant selon le plan établi en partenariat avec l'école et les services policiers au besoin.
- 8) Garder les communications ouvertes avec l'école.

Comment intervenir en situation de cyberintimidation

1. Mettre fin au comportement si celui-ci se produit à l'école

- ❖ Demander à tous les élèves d'éteindre les appareils électroniques en nommant le comportement (p. ex., Je viens de voir un commentaire intimidant. Nous ne pouvons continuer la leçon.)
- ❖ Interrompre le comportement devant tous les élèves impliqués afin de démontrer que les élèves sont protégés et en sécurité dans cette école.

2. Dépersonnaliser l'intervention

- ❖ Dépersonnaliser l'intervention : «À l'école Michel-Dupuis, nous n'acceptons pas ce genre de comportement.»
- ❖ Nommer à nouveau le comportement offensif : «Ce genre de commentaire peut aussi blesser les autres personnes qui en sont témoins.»
- ❖ La réaction «nous n'insultons pas les gens dans cette école» s'adresse à tout le monde, y compris aux témoins de l'incident et à la communauté scolaire dans son ensemble. Même s'ils ne font que «faire des blagues», les auteurs de cyberintimidation doivent comprendre les conséquences possibles de leurs gestes.

3. Intervenir à l'écart avec l'élève qui vit de la cyberintimidation ou l'élève qui reproduit un comportement de cyberintimidation

- ❖ Remercier l'élève d'accepter de parler.
- ❖ Mettre un nom sur le type de comportement exercé selon le développement de l'enfant.
- ❖ Personnaliser la réaction : «Est-ce que c'est la première fois? Si cela continue, viens me voir et je prendrai des mesures supplémentaires. Nous voulons que tout le monde se sente en sécurité dans cette école.» L'intervenant devrait quand même faire des retours réguliers avec l'élève pour s'assurer que les

comportements ont bel et bien cessé (ex. à la prochaine récréation, le lendemain, 3 jours plus tard, la semaine suivante, etc.)

- ❖ Personnaliser la réaction: «Christian, je te prie de t'arrêter et de réfléchir avant d'agir.»
- ❖ Rappeler les conséquences de la cyberintimidation au niveau de l'école et de la loi.
- ❖ L'intervenant met l'accent sur le comportement indésirable malgré l'intention (p. ex., blagues)



Gestes réparateurs

Voici quelques exemples de conséquences formatives et de gestes réparateurs :

- ❖ Nettoyer ses dégâts.
- ❖ S'expliquer calmement, avouer ses erreurs et présenter ses excuses (à ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Circuler avec un adulte pour une période déterminée.
- ❖ Rembourser ce qui a été brisé ou perdu.
- ❖ Consoler la personne à qui on a fait de la peine (à ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Faire plaisir à la personne blessée en lui rendant des petits services (à ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Aider à soigner la personne que l'on a blessée (ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Écrire une lettre pour expliquer ce qui s'est passé et ce que l'on fera différemment à l'avenir.
- ❖ Rédiger un contrat dans lequel on s'engage à mieux agir.
- ❖ Observer et rédiger une liste des gestes agréables faits par l'autre.
- ❖ Écrire une lettre d'excuses à la personne que l'on a blessée (à ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Cesser de rouspéter et s'engager à trouver un élément positif dans la journée.
- ❖ Ramasser les objets que l'on a laissé traîner.
- ❖ Participer à une corvée de nettoyage.
- ❖ Réparer ce que l'on a endommagé.
- ❖ Effacer les graffitis que l'on a écrits.
- ❖ Replacer les objets que l'on a déplacés.
- ❖ Travailler en guise de compensation pour le livre ou l'objet que l'on ne peut pas rembourser (en aidant papa et maman, etc.).
- ❖ Donner de son temps pour réparer son erreur.
- ❖ Faire une tâche pour aider la personne touchée par ses actions (à ne pas faire en situation d'intimidation).
- ❖ Autre geste approprié.

Ressources

Application + fort

www.plusfort.org (application disponible)

aidez-moi svp.ca

AidezMoiSVP.ca aide les ados à bloquer la propagation de photos et de vidéos à caractère sexuel et les accompagne en cours de route.

Services à l'enfance et à la jeunesse de l'Ontario: Faire un signalement à la Société de l'aide à l'enfance:

<http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/childrensaid/index.aspx>

Jeunesse j'écoute 1-800-668-6868 www.jeunessejecoute.ca

Projet Bien-être à l'école (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation et de l'équité et l'inclusion à l'école): www.bienetrealecole.ca

Habitat pour les parents (ressources au sujet de la prévention de l'intimidation): <http://www.copahabitat.ca/fr/blog/ressources-pour-la-prevention-de-lintimidation>

Commission ontarienne des droits de la personne: <http://www.ohrc.on.ca/fr/>

CALACS d'Ottawa: <http://www.calacs.ca/>

Tel-Jeunes: <http://teljeunes.com/accueil>

Bureau des services à la jeunesse d'Ottawa: <https://www.ysb.ca/fr/>

Cyberaide: <https://www.cyberaide.ca/app/fr/>

Services de police d'Ottawa: <http://www.ottawapolice.ca/fr/>

Centre canadien de la protection de l'enfance: AidezmoiSVP.ca :

<https://www.needhelpnow.ca/app/fr/>

Pensez cybersécurité.gc.ca: <http://www.pensezcybersecurite.gc.ca/index-fra.aspx>

Croix-rouge canadienne- Information sur l'intimidation:

<http://www.croixrouge.ca/que-faisons-nous/prevention-de-la-violence-et-de-l-intimidation/jeunes/information-sur-l-intimidation>

Gendarmerie Royale du Canada

www.Internet101.ca

Centre Canadien d'éducation aux médias et de littératie numérique

Habilomedias.ca